

## Orientations budgétaires – Exercice 2026

Séance plénière des 7 et 8 octobre 2025

### Un environnement contraint mais porteur de dynamiques

*La préparation des orientations budgétaires 2026 s'inscrit dans un cadre politique, économique et financier marqué par des tensions multiples. La dégradation de la note souveraine française, la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes liées à la future loi de finances fragilisent la capacité d'action des Régions. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cela se traduit déjà par un surcoût d'intérêts estimé à une vingtaine de millions d'euros et par un risque de perte de recettes pouvant atteindre cent millions d'euros. À ces difficultés s'ajoute un désengagement structurel de l'État, qui transfère progressivement des charges aux collectivités sans compensation intégrale. Dans ce contexte, les ressources régionales apparaissent fragilisées.*

*Malgré ces contraintes, la Région affiche une trajectoire budgétaire ambitieuse. Elle vise à ramener sa capacité de désendettement autour de neuf ans à l'horizon 2026, puis à huit ans en 2028. Pour y parvenir, elle engage une stratégie de rigueur entendue non pas comme de l'austérité, mais comme une exigence d'efficacité. L'effort repose sur une réduction progressive des dépenses de fonctionnement, une restauration de l'épargne brute, appelée à remonter de 13,7 % en 2025 à 19,2 % en 2029, et une maîtrise de l'investissement, qui devrait se stabiliser autour de 950 millions d'euros par an après plusieurs années de croissance soutenue. Cette trajectoire, exigeante, demeure toutefois fragile car dépendante d'hypothèses optimistes sur les recettes et d'une vigilance constante sur la dette.*

*Le CESER relève que le versement mobilité constitue à la fois une ressource pour financer des politiques ambitieuses, notamment en faveur des territoires ruraux, mais suscite des interrogations importantes quant à ses impacts économiques et financiers, en particulier pour les entreprises et certaines structures publiques et associatives. Il souligne l'importance d'un suivi attentif afin d'éclairer objectivement ce débat.*

### Clarifier les priorités et réorienter les politiques publiques

*Dans ce contexte contraint, la Région ne pourra plus soutenir tous les domaines d'intervention avec la même intensité. Le CESER salue la volonté du Conseil régional de clarifier ses priorités et distinguer les compétences obligatoires, telles que les lycées, les transports régionaux et la formation professionnelle, des politiques d'accompagnement, qui devront faire l'objet de choix sélectifs. Les engagements déjà pris seront honorés, mais la logique de reconduction automatique des aides est appelée à disparaître. Les partenaires les plus fragiles feront l'objet d'une attention particulière, tandis que ceux disposant de ressources suffisantes verront leur soutien réexaminé au cas par cas.*

***En définitive, les orientations budgétaires 2026 traduisent une volonté de préserver l'essentiel tout en assumant des choix difficiles. Pour être crédible, la stratégie régionale devra articuler soutenabilité financière et priorisation politique, en évitant tout décalage entre ambitions et moyens. C'est à cette condition que la Région Nouvelle-Aquitaine pourra maintenir une trajectoire réaliste et durable, fidèle à ses engagements en faveur de la solidarité, de la transition écologique, du développement économique et de la préparation de l'avenir.***

## **1/ Contraintes et trajectoire budgétaire sous tension**

### **Des orientations budgétaires construites dans un contexte politique, économique et financier sous contrainte**

L'examen des Orientations budgétaires 2026 s'inscrit dans un cadre politique, économique et social particulièrement contraint. Sur le plan national, l'instabilité politique et la dégradation de la note souveraine de la France pèsent sur le coût de la dette et renforcent la pression sur les collectivités locales. À l'échelle régionale, la stagnation des recettes, l'alourdissement des charges de fonctionnement et le désengagement progressif de l'État (-100M€ en prévision) imposent une vigilance accrue. La Nouvelle-Aquitaine, malgré un dynamisme démographique et économique supérieur à la moyenne nationale, voit ses marges de manœuvre se réduire, alors même qu'elle est sollicitée pour compenser les retraits successifs de l'État.

Dans ce contexte, le Conseil régional a décidé d'activer le versement mobilité, une mesure qui devrait générer entre 60 et 80 millions d'euros de recettes (2 à 3% des recettes de fonctionnement régionales). Ces moyens supplémentaires fléchés permettront de contribuer à soutenir et d'améliorer les politiques publiques en matière de mobilité, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux. Cette décision suscite cependant des réserves importantes : son application pourrait entraîner des répercussions sur la compétitivité des entreprises et leur trésorerie ainsi que sur l'équilibre économique de certaines structures publiques ou associatives.

L'avis défavorable exprimé par le Comité des partenaires mobilités<sup>1</sup> met en évidence la nécessité d'un débat approfondi et d'une concertation plus large afin de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions, entre ceux qui considèrent que le VMRR constitue un levier indispensable pour financer des politiques de mobilité ambitieuses et ceux qui alertent sur ses effets potentiels sur la compétitivité et l'équilibre économique de certaines structures. Ce dispositif, qui conduit à presque tripler la ligne budgétaire dédiée au transport rural, fera l'objet d'une attention particulière du CESER lors de l'examen du budget primitif et du compte administratif, notamment au regard des taux de réalisation de cette ligne.

Le CESER appelle donc à une transparence renforcée sur ses modalités d'application, à une évaluation fine de ses conséquences sectorielles et à une articulation claire avec les mobilités existantes.

Le CESER observe que ce contexte politique, économique et financier accroît la tension entre les ambitions affichées par la collectivité et la soutenabilité budgétaire réelle. La volonté de maintenir un cap fort en matière de jeunesse, de mobilité, de transition écologique et d'innovation est légitime, mais la capacité de financement reste fragile. Cette tension appelle à des choix plus sélectifs et à une trajectoire financière réaliste.

### **I- Une trajectoire budgétaire ambitieuse mais incertaine**

Ces projections traduisent une stratégie de rigueur et de rééquilibrage fondée sur la reconstitution de l'épargne brute, la stabilisation des investissements et l'amélioration progressive de la capacité de désendettement. Elles dessinent ainsi une trajectoire financière globalement plus soutenable que celle observée dans la période précédente. Toutefois, cette dynamique reste conditionnée à plusieurs incertitudes majeures : la dépendance aux hypothèses macro-économiques, qu'il s'agisse de l'inflation, de l'évolution des dotations ou de la fiscalité transférée ; la volatilité des fonds européens, qui fragilise la lisibilité et la sécurisation des recettes d'investissement ; la hausse continue des charges d'intérêts, susceptible de réduire les marges de manœuvre en cas de maintien durable de taux élevés ; enfin, le recours récurrent à l'emprunt, qui, bien que contenu, continue d'alimenter une progression de l'encours de la dette.

<sup>1</sup> 25 défavorables (MEDEF, CPME, U2P, FNSEA, UDES, FHF) ; - 13 favorables (UTPF, CFDT, CGT, FSU, FCPE, FNAUT, 3 habitants tirés au sort, Conseil Régional des Jeunes, 1 représentant des AOM (Comité de bassin Gironde-Garonne NAM) ; - 6 abstentions (3 DASEN, PEEP, APF Handicap, 1 représentant des AOM (Comité de bassin Vienne-Charente NAM)).

La soutenabilité budgétaire repose donc sur une double exigence : d'une part, la reconstitution d'une épargne brute suffisante pour préserver la capacité d'autofinancement ; d'autre part, une hiérarchisation stricte des investissements afin de concentrer les moyens sur les priorités stratégiques.

	Compte Administratif 2024	Compte Administratif estimé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029
Recettes de fonctionnement	2 557,0	2 563,2	2 601,2	2 647,7	2 596,3	2 594,9
Dépenses de fonctionnement	2 205,1	2 213,1	2 202,6	2 189,3	2 119,8	2 097,6
<i>Dont charges d'intérêts</i>	69,2	75,3	78,2	84,0	91,6	98,1
<b>Épargne brute</b>	<b>351,9</b>	<b>350,1</b>	<b>398,6</b>	<b>458,4</b>	<b>476,5</b>	<b>497,4</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>13,8%</b>	<b>13,7%</b>	<b>15,3%</b>	<b>17,3%</b>	<b>18,4%</b>	<b>19,2%</b>
Remboursement contractuel du capital de la dette	185,9	179,2	196,5	190,8	194,2	207,7
<b>Épargne nette</b>	<b>166,0</b>	<b>170,9</b>	<b>202,1</b>	<b>267,6</b>	<b>282,3</b>	<b>289,7</b>
Recettes propres d'investissement	408,4	409,7	419,8	325,9	369,1	344,4
Dépenses d'investissement hors dette	1 043,7	858,5	977,7	903,4	976,8	959,8
<i>Dont dépenses propres Région</i>	835,8	691,9	740,0	740,0	740,0	744,0
<i>Dont fonds européens</i>	147,7	42,1	88,8	116,8	135,0	120,8
<i>Dont dépenses SPIIT (remboursées par la SPIIT)</i>	60,2	124,5	148,8	46,6	101,8	95,0
Remboursements préfinancements européens	0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0
<b>Part des dépenses d'investissement</b>	<b>32%</b>	<b>28%</b>	<b>31%</b>	<b>29%</b>	<b>32%</b>	<b>31%</b>
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>-469,3</b>	<b>-277,9</b>	<b>-355,8</b>	<b>-347,1</b>	<b>-325,3</b>	<b>-325,7</b>
Nouveaux emprunts	415,0	277,9	355,8	347,1	325,3	325,7
Encours de dette	3 340,8	3 440	3 599	3 755	3 886	4 004
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>9,5</b>	<b>9,83</b>	<b>9,0</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>8,1</b>
<b>Variation fonds de roulement</b>	<b>-54,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Extrait du Rapport du Conseil régional

### Une épargne brute en redressement progressif

Le taux d'épargne brute se situe à 13,8 % en 2024 et reste stable en 2025 (13,7 %), avant d'amorcer une remontée continue pour atteindre 19,2 % en 2029. En valeur absolue, l'épargne brute passerait de 352 M€ en 2024 à près de 497 M€ en 2029. Cette trajectoire traduit une volonté claire de restaurer l'autofinancement, condition essentielle pour contenir le recours à la dette. Toutefois, l'amélioration repose sur une hypothèse de baisse durable des dépenses de fonctionnement, ce qui constitue un pari exigeant dans un contexte inflationniste et de forte tension sur les charges obligatoires (transports, formation, énergie). Une vigilance particulière sera nécessaire lors de l'examen du budget primitif afin de suivre l'évolution des dépenses de fonctionnement.

### Une épargne nette reconstituée mais fragile

Après un niveau bas de 166 M€ en 2024 et 171 M€ en 2025, l'épargne nette progresserait fortement pour atteindre 290 M€ en 2029. Cette dynamique permet de couvrir une part croissante des investissements, réduisant mécaniquement le besoin de recours à l'emprunt. Néanmoins, elle dépend directement du respect de la trajectoire d'amortissement de la dette et de la stabilité des charges d'intérêts, lesquelles sont déjà en hausse (69 M€ en 2024 → 98 M€ en 2029). La remontée des taux pourrait donc fragiliser cet équilibre.

### Des investissements stabilisés à un niveau soutenu

Les dépenses d'investissement hors dette oscilleraient entre 858 M€ (2025) et 959 M€ (2029), avec un palier intermédiaire autour de 930-980 M€. Cette stabilisation après plusieurs années de forte croissance traduit un choix de discipline budgétaire. Elle reste néanmoins élevée par rapport à la capacité d'autofinancement et nécessitera un recours récurrent à l'endettement, même si moindre qu'auparavant. À noter que les fonds européens apparaissent très fluctuants (147 M€ en 2024, 42 M€ en 2025, puis 120 M€ en 2029), ce qui crée une incertitude sur la sécurisation de cette ressource.

### Un recours à l'emprunt réduit mais encore important

Le besoin annuel d'emprunt reculerait nettement par rapport à 2024 (- 469 M€) mais resterait significatif (- 326 M€ en moyenne sur 2027-2029). L'encours de dette progresserait de 3,34 Md€ en 2024 à 4,0 Md€ en 2029. Cette hausse demeure soutenable au regard de la reconstitution de l'épargne, mais elle traduit une dépendance persistante au financement externe.

## **Une capacité de désendettement en amélioration sensible**

La capacité de désendettement, proche de 10 ans en 2025 (9,83 ans), reviendrait progressivement à 8,1 ans en 2029. Cet indicateur clé se situe ainsi en-deçà du seuil d'alerte de 12 ans fixé par les standards financiers publics. L'amélioration projetée repose néanmoins sur une épargne brute dynamique, ce qui suppose que les recettes de fonctionnement se maintiennent et que la maîtrise des charges de fonctionnement soit effectivement respectée.

## **II- Une stratégie d'apurement des stocks au cœur de la trajectoire budgétaire**

La stratégie présentée par la Région repose également sur une volonté affirmée de résorber progressivement les « stocks » accumulés au fil des exercices, qu'il s'agisse des restes à payer liés aux engagements pluriannuels ou des délais de consommation des crédits. L'accumulation de ces engagements non soldés constitue en effet un facteur de rigidité budgétaire : elle réduit la lisibilité des marges de manœuvre, entretient un décalage entre décisions votées et crédits effectivement mobilisés, et pèse sur la sincérité des prévisions financières.

La stratégie régionale vise donc à apurer ces stocks afin de restaurer la transparence et de dégager des marges réelles d'action. Cela suppose à la fois une meilleure programmation pluriannuelle, une gestion plus fine du calendrier de paiement des aides et une vigilance accrue sur le rythme de consommation des crédits par les bénéficiaires. En rationalisant ces engagements, la Région espère réduire la pression sur l'endettement, améliorer sa capacité d'autofinancement et sécuriser sa trajectoire financière.

Cet effort d'apurement doit être regardé comme un préalable à tout nouvel engagement : il en va de la crédibilité des orientations budgétaires et de la confiance accordée par les partenaires institutionnels, économiques et sociaux. La Région se donne ainsi les moyens de replacer la soutenabilité au cœur de sa stratégie, en liant l'efficacité de l'action publique à une gestion financière plus rigoureuse et plus transparente.

## **III- Vers un financement régional plus sélectif et responsable**

Au-delà de la recherche de nouvelles recettes, la question centrale est celle de l'allocation des moyens régionaux et de la responsabilité des acteurs qui en bénéficient. La Région ne peut plus se limiter à une logique de guichet ou de reconduction automatique des subventions : les aides doivent être conditionnées à des engagements territoriaux clairs, en matière d'emploi et de développement économique, de transition écologique ou de cohésion sociale, et à une évaluation de leurs résultats a posteriori. Cette approche responsabilise les bénéficiaires, qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités locales ou d'associations, et garantit que les fonds régionaux contribuent réellement à des objectifs collectifs mesurables.

La modulation des aides constitue un autre levier de sélectivité. Les structures disposant de ressources propres ou d'une situation financière solide ne sauraient bénéficier du même niveau de soutien que les acteurs les plus fragiles, pour lesquels l'intervention régionale reste déterminante. Cette différenciation permet de cibler l'effort public là où il est le plus utile et de préserver les marges de manœuvre budgétaires. Pour autant, la mise en œuvre de ce principe appelle la plus grande attention : tout l'enjeu réside dans l'identification de critères pertinents pour apprécier la situation des demandeurs. Le recours au critère des fonds propres, par exemple, devrait être manié avec prudence et dans une perspective de long terme, afin d'éviter de fragiliser des organisations dont le modèle économique rend la reconstitution difficile. De même, la spécificité des territoires peu denses, où le coût des politiques publiques par habitant est souvent plus élevé que dans les zones urbanisées, devra être prise en compte.

Au-delà des seuls critères financiers, la modulation des interventions pourrait également intégrer davantage la contribution des projets aux transitions environnementales et sociales. Une application renforcée et élargie des critères d'éco-socio conditionnalité des aides constituerait à cet égard un outil pertinent pour orienter l'action publique vers les priorités collectives. Le CESER salue à ce titre l'intention du Conseil régional de valoriser ces critères pour éviter le saupoudrage, renforcer la cohérence avec les objectifs de la feuille de route Néo Terra et s'assurer que les règlements d'intervention applicables aux autres collectivités locales intègrent eux aussi des règles de même portée.

Le CESER salue également l'intention du Conseil régional de valoriser davantage ses ressources internes, notamment l'expertise et les compétences de ses agents, qui constituent un levier essentiel pour accompagner les projets et renforcer l'efficacité de l'action publique. Il l'encourage aussi à approfondir la réflexion sur l'optimisation et la mutualisation de ses ressources immobilières et mobilières. Le CESER rappelle à cet égard que la formation demeure un levier majeur d'ajustement des compétences et doit faire l'objet d'une vigilance budgétaire accrue, afin de sécuriser les parcours et d'accompagner la montée en compétences dans les filières stratégiques.

Dans ce cadre, le CESER réitère sa préconisation de privilégier, autant que possible, le recours aux avances remboursables ou aux prêts publics afin d'optimiser l'effet de levier des aides et de renforcer la soutenabilité financière des interventions.

Le CESER prend également acte de l'ouverture par le Conseil régional de deux chantiers de réflexion qui méritent d'être approfondis dans les prochaines années. Le premier concerne le rôle et la place des lycées dans la vie locale : dans le respect de leur mission première d'enseignement et d'accueil des jeunes lycéennes et lycéens, ils pourraient ouvrir leurs ressources à d'autres besoins du territoire. Le second porte sur la responsabilité territoriale des entreprises, qui doivent assumer pleinement leur rôle d'acteurs des écosystèmes locaux et contribuer davantage aux dynamiques collectives.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte institutionnel plus large. Les débats sur la réforme de la décentralisation, illustrés par les propositions portées par le Premier ministre Lecornu, rappellent la nécessité de clarifier les responsabilités entre l'État et les Régions. Trop souvent, ces dernières se voient contraintes de compenser les désengagements nationaux sans moyens supplémentaires, au risque d'alourdir leur trajectoire financière. Repenser le partage des compétences et des financements apparaît donc indispensable pour renforcer l'efficacité des politiques publiques et garantir la soutenabilité des budgets régionaux. Cette stratégie vise non seulement à préserver les équilibres financiers de la Région, mais aussi à conforter son rôle de chef de file des grandes transitions économiques, sociales et environnementales.

## **2/ Priorités et politiques publiques à réorienter**

### **Pour le Conseil régional, une quadrature du cercle qui impose des choix difficiles**

Au moins depuis 2022, le CESER a appelé l'attention sur la réduction des marges de manœuvre budgétaires de la Région : une fiscalité propre trop peu dynamique et peu adaptée, des transferts de fiscalité et des dotations d'État au mieux stabilisées ou en baisse, ne laissant pour seules voies possibles que le recours à l'emprunt et les économies, alors que les besoins de financement associés aux compétences et aux interventions régionales sont accrus, notamment pour assurer les nécessaires transitions face aux défis climatiques et écologiques, sociaux, sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, le CESER partage l'approche prudentielle retenue par la collectivité et les grandes priorités affichées, en particulier en direction de la jeunesse, des demandeurs d'emploi, en faveur des transitions écologique, énergétique et agricole, pour une approche transversale des enjeux sanitaires (Une seule santé) ou pour lutter contre les inégalités territoriales.

### **Malgré des moyens réduits, une attention particulière à porter aux acteurs économiques**

À la suite de l'augmentation considérable des taux d'intérêts due à la dégradation de la notation de la France, le CESER est conscient de la restriction des moyens disponibles pour maintenir le soutien nécessaire aux acteurs contributeurs de son économie.

Il alerte néanmoins le Conseil régional sur l'attention à porter aux filières reconnues comme les fleurons de l'économie régionale, pour lesquelles le choix d'une sélectivité accrue ne doit pas rimer avec une plus grande précarité. Car en effet, considérant à titre d'exemple le secteur viticole, le secteur agroalimentaire et la filière bois, on constate des conflits d'usage sur la ressource. Le CESER sollicite de la prudence sur les futurs investissements/accompagnements qui pourraient mettre en péril les activités existantes tout en menaçant les emplois de ces filières. Par ailleurs, l'accompagnement de la filière Intelligence Artificielle, en pleine émergence et qui fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part du CESER depuis plusieurs mois, sera indispensable pour offrir au territoire un écosystème riche et dynamique sur tous les plans (économie, formation, recherche). Ainsi, le CESER appelle le Conseil régional à avoir une attention particulière pour ces secteurs, afin que leurs capacités d'innovation et d'investissement s'en trouvent moindrement impactées.

### **Financement des mobilités et rôle des Régions dans la régénération ferroviaire**

Le Conseil régional propose plusieurs leviers pour optimiser ses dépenses d'intervention. Parmi ceux-ci, la décision de ne plus pallier le désengagement des autres acteurs publics constitue un exemple significatif. Une illustration concrète en est donnée par la régénération du réseau ferré, fortement dégradé après des décennies de sous-investissement. Jusqu'alors, les Régions étaient sollicitées dans le cadre des CPER pour financer, aux

côtés de l'État, une part importante des investissements ferroviaires, notamment la régénération des lignes de desserte fine du territoire.

Le CESER salue l'engagement régional, déterminant dans le financement de ces opérations, tout en soulignant qu'il s'exerce hors des compétences obligatoires de la collectivité. Selon lui, il revient à l'État, propriétaire de l'infrastructure, de fournir à SNCF Réseau les moyens nécessaires à la régénération, la modernisation et le développement du réseau, afin de contribuer plus efficacement au report modal et à la décarbonation des mobilités.

Le CESER partage donc la position du Conseil régional sur ce sujet, tout en notant le maintien de l'engagement régional sur des opérations structurantes telles que le projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest, qui devrait relever de la responsabilité de l'État. Il salue également l'engagement conjoint des Régions, qui vise à peser plus fortement dans les discussions avec l'État et, plus largement, à participer à la refonte indispensable du modèle de financement des mobilités.

Le CESER sera attentif à la déclinaison, pilier par pilier et orientation par orientation, des différentes pistes esquissées dans le projet de budget primitif pour 2026. Le parti pris assumé dans les orientations budgétaires est celui de « faire évoluer dans la dentelle l'ensemble des pans d'action de la Région ». Si le CESER comprend la volonté de maintenir le cap des ambitions régionales, il s'interroge toutefois sur les choix qui devront être réalisés. La lecture du document de présentation des orientations budgétaires laisse parfois l'impression que tout semble encore prioritaire. Quelles seront les actions ciblées, quelles priorités seront choisies et, au détriment de quelles autres interventions ? Autant de questions auxquelles le Conseil régional devra apporter des réponses dès le projet de budget 2026 et dans les prochains exercices.

## Éducation et enseignement supérieur : ambitions et moyens

### Financement et suivi du PPI

Pour le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des lycées, il est recommandé de renforcer la transparence et l'efficacité du financement, en clarifiant les critères de priorisation des investissements et en rétablissant une coordination effective avec le comité de pilotage d'évaluation. L'importance d'assurer une allocation optimale des fonds et la réalisation effective des projets est soulignée afin de garantir une meilleure équité territoriale dans l'offre pédagogique.

### Politiques jeunesse et tarification solidaire

Concernant les politiques en faveur de la jeunesse, il convient de transformer les ambitions régionales (santé mentale, restauration étudiante, lutte contre le harcèlement) en actions concrètes, structurées et dotées de moyens suffisants, pour éviter toute dispersion. Le projet de généralisation de la tarification solidaire dans les lycées, salué lors des orientations budgétaires de 2024, suscite toutefois des interrogations liées à l'absence d'évaluation formelle des phases expérimentales.

Des difficultés sont constatées tant par les familles, notamment les plus précaires ou éloignées du numérique, que par les gestionnaires d'établissements. Dans ce contexte, un renforcement de l'accompagnement des familles est nécessaire pour faciliter l'accès aux dispositifs, tout comme un soutien accru aux gestionnaires d'établissements afin de simplifier la communication et fiabiliser la mise en œuvre des dispositifs. Le renforcement d'un dialogue structuré avec les fédérations de parents d'élèves et le monde professionnel est également recommandé pour renforcer la concertation et favoriser l'adhésion.

### Aménagement du territoire et enseignement supérieur

Une stratégie régionale globale d'aménagement du territoire en matière d'enseignement supérieur est appelée de ses vœux, en complément du maillage actuel de campus. Ces derniers, souvent spécialisés et parfois adossés à des lycées, ne peuvent à eux seuls répondre à tous les besoins et peuvent accentuer l'éloignement pour certains étudiants. Ils doivent donc être considérés comme une composante d'un dispositif plus large, permettant de capitaliser sur les travaux antérieurs et de garantir la continuité des actions.

Il est essentiel de réduire les inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur en s'appuyant sur un panel de solutions diversifiées. La Région est invitée, le moment venu, à s'appuyer sur les conclusions de son rapport sur l'accès à l'enseignement supérieur pour éclairer et ajuster, si nécessaire, les orientations des politiques régionales, en cohérence avec d'autres démarches d'analyse et de concertation.

## Formation et orientation professionnelle : optimiser l'accès et l'adaptation aux besoins

L'aide individuelle à la formation devrait être renforcée afin d'élargir l'accès à des parcours adaptés, au-delà de l'offre standard régionale. La fragilisation du soutien de l'État, conjuguée à l'augmentation continue des entrées en formation, exerce une pression sur les dispositifs de rémunération des stagiaires. Dans ce contexte, environ 41 millions d'euros alloués à la Région dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) n'ont pas été consommés et ont dû être restitués à l'État, alors même que plusieurs organismes subissent d'importantes réductions budgétaires.

Le rôle des prescripteurs doit être réexaminé pour mieux orienter les publics vers les formations pertinentes et optimiser l'usage des financements disponibles. La mise en place d'une veille et l'adaptation continue des offres de formation, tenant compte des évolutions économiques, technologiques et sectorielles, est également recommandée. Pour anticiper les besoins réels et éviter la multiplication de formations trop spécialisées, il est proposé de renforcer l'analyse prospective des filières.

La priorité devrait être accordée aux socles de compétences transversaux, garants de polyvalence, d'adaptabilité et de transférabilité face aux mutations du marché du travail. La valorisation de toutes les voies de professionnalisation, et notamment des formations manuelles, est encouragée comme des parcours d'excellence.

### Projet BATTENA et filières émergentes

Le projet BATTENA est identifié comme un point d'attention majeur, notamment pour son pilotage et sa capacité à accompagner les mutations économiques et sociales du secteur. Les objectifs quantitatifs de formation pour les filières émergentes, comme le projet « Batterie », devraient être réinterrogés à la lumière des analyses des marchés de l'emploi régionaux et nationaux ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles.

Un risque existe quant à des formations trop spécifiques et courtes, qui pourraient limiter la transférabilité et l'adaptabilité des compétences. Des doutes sont exprimés sur la capacité d'absorption de l'économie régionale face à un volume ambitieux de diplômés, d'autant que le marché des batteries connaît actuellement un recul. Il est également nécessaire de fournir des preuves tangibles de l'efficacité des campus, notamment en matière d'accessibilité et de réduction des inégalités territoriales, et de prendre en compte l'offre de logement étudiant dans la planification et la mise en œuvre des projets structurants.

## Emploi, ESS et dynamiques régionales : soutenir une croissance inclusive

Malgré un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, la région connaît des disparités marquées tant sur le plan territorial que sectoriel, avec une création d'emplois concentrée sur le littoral tandis que l'est de la région reste fragilisé. L'emploi doit être envisagé non seulement quantitativement, mais aussi qualitativement, en intégrant la durabilité, la stabilité et la qualité des postes.

L'évaluation et la transparence des politiques régionales de l'emploi devraient être renforcées, en intégrant des indicateurs qualitatifs tels que la nature des contrats (CDI vs CDD), les niveaux de rémunération et la durabilité des emplois. L'économie sociale et solidaire (ESS), qui contribue largement à la cohésion sociale et au bien-être collectif, mérite un cadre de financement stable et adapté à ses spécificités.

Les aides régionales doivent être orientées vers la création d'emplois durables, afin de réduire la précarité professionnelle et de lutter contre la pauvreté des travailleurs. L'intégration de la durabilité de l'emploi comme critère central des politiques régionales est essentielle, en cohérence avec les engagements de développement durable, et les métiers du tertiaire, des services, de la culture, du sport et du « prendre soin » doivent être reconnus comme des métiers d'avenir. Enfin, une articulation cohérente entre politiques d'emploi et soutien aux acteurs de l'ESS est nécessaire pour concilier performance économique, cohésion sociale et bien-être des populations.

## Massifier la transition écologique, énergétique et agricole

Le CESER souligne certaines limites dans l'appréciation des orientations budgétaires actuelles, en particulier en raison d'un rapport sur le développement durable dont le contenu reste insuffisant pour un suivi effectif des politiques régionales. En l'absence d'indicateurs pertinents et d'arguments factuels, il est difficile de se positionner pleinement sur les choix budgétaires proposés.

Par ailleurs, la participation au budget de la SGPSO<sup>2</sup> constitue un financement majeur dont la poursuite mérite d'être clarifiée et réévaluée au regard des impacts environnementaux constatés, souvent irréversibles, ainsi que des conclusions attendues de nouvelles études. Le CESER estime que ces éléments doivent être pris en considération pour assurer un pilotage budgétaire cohérent et responsable

### **Engager les mesures de rupture pour préserver la ressource en eau**

Le CESER prend acte de la poursuite des priorités en matière environnementale et note l'accent mis sur la qualité de l'eau. Néanmoins il invite le Conseil régional à engager de véritables mesures de rupture dans son champ de compétences, compte-tenu de l'état alarmant des masses d'eau régionales, comme en témoigne la carte des pressions aux pollutions diffuses du rapport Néo Terra 2025, qui montre que très peu de territoires sont épargnés. Il regrette également l'absence de l'évocation de la problématique de la disponibilité de la ressource dans un contexte de raréfaction combiné à une augmentation des besoins, principalement pour l'irrigation<sup>3</sup>. Le CESER souligne à titre d'exemple la situation alarmante des Pyrénées Atlantiques pour laquelle, cette année, le préfet a interdit les prélèvements pour l'irrigation dès les premières chaleurs estivales.

### **Adapter la fiscalité liée aux véhicules aussi aux enjeux de santé humaine et de préservation de la biodiversité**

Comme il l'avait déjà évoqué dans de précédentes expressions, le CESER note une forte incohérence de plus en plus prégnante entre la fiscalité liée aux véhicules (TICPE et carte grise) et les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En complément, il souhaite mettre l'accent sur les pollutions aux microparticules qui entraînent des conséquences sur la santé humaine et sur la biodiversité car elles se retrouvent dans l'air, mais également dans l'eau et dans les sols. Les eaux sont filtrées par les stations d'épuration et les polluants se retrouvent dans les boues de ces stations qui sont par la suite épandues dans les champs affectant ainsi la qualité des sols.

Le CESER réitère sa préconisation sur l'importance d'alerter l'État pour adapter une fiscalité qui prenne en compte l'ensemble de ces enjeux.

## **Développer l'innovation, la recherche et l'industrie**

### **Prendre en compte les enjeux environnementaux pour l'implantation industrielle**

En lien avec son sujet d'autosaisine sur la transition écologique et la mutation industrielle, le CESER a pris bonne note des orientations régionales en matière de réindustrialisation et de filières prioritaires. Il aimerait attirer l'attention du Conseil régional sur l'importance de la prise en compte des divers enjeux environnementaux dans les choix d'implantation des installations ou d'extension de sites. Les enjeux sont multiples et questionnent aussi bien la présence d'espèces protégées, la vulnérabilité des installations face aux risques climatiques, que la question de la disponibilité des ressources naturelles essentielles au maintien de la production.

### **Se saisir de la question de la désirabilité d'un projet pour faciliter son développement**

Le CESER estime également que le Conseil régional devrait pleinement se saisir de la problématique de la désirabilité d'un projet industriel, et non de l'acceptabilité qui induit une forme de contrainte, car elle lui semble incontournable pour favoriser l'implantation de nouvelles usines et soutenir les filières.



<sup>2</sup> Société des Grands Projets Sud-Ouest

<sup>3</sup> [Avis du CESER sur les projets d'enjeux pour l'eau des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2028-2033, Mai 2025.](#)

Proposition de la commission A « Finances régionales »  
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Jean-François BOURDONCLE ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Animateur désigné : Bertrand DUPOUY

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Orientations budgétaires – Exercice 2026 »

**158 votants**  
**154 pour**  
**4 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Yves JEAN**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine